



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Concours externe du Capes et Cafep-Capes**

### **Section histoire et géographie**

#### **Exemple de sujet pour l'épreuve écrite disciplinaire appliquée**

À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capes et du Cafep-Capes sont modifiées. [L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.

## **Epreuve disciplinaire appliquée - Histoire**

**Durée : six heures. Coefficient 2.**

**Sujet : Religion et légitimité du pouvoir à Rome et dans son empire d'Auguste à 250 apr. J.-C.**

- Vous conduirez l'analyse et la contextualisation scientifique et critique des documents numérotés de 1 à 4.

- Vous formulerez les objectifs et la problématique d'une séquence, pour un niveau de classe de collège ou de lycée de votre choix, au regard des programmes d'enseignement. Vous définirez les contenus à transmettre en cohérence avec les programmes et les ressources proposés dans le dossier (documents 1 à 6 et programmes officiels d'enseignement). Vous établirez à la suite le projet de mise en œuvre de cette séquence pour le niveau de classe retenu.

### **Documents scientifiques**

**Document 1.** Décret d'un citoyen d'Eresos dévoué à la maison impériale. *Inscriptiones Graecae*, XII, *Suppl.*, 124. (Traduction F. Hurlet).

**Document 2.** L'empereur Trajan célèbre un sacrifice. Arc de Bénévent.

**Document 3.** Une inscription taurobolique et criobolique de Lyon

**3. a.** Restitution et traduction de l'inscription *Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII, 1751 (trad. S. Destephen).

**3. b.** Reproduction de trois des faces de l'autel taurobolique et criobolique.

**Document 4.** Le chrétien Tertullien et le pouvoir romain. Tertullien, *Apologétique*, V-VI. (Traduction J.-P. Waltzing)

### **Documents et outils didactiques**

**Document 5.** Extrait du Manuel d'histoire-géographie-EMC, classe de 6<sup>ème</sup>, dirigé par Martin Ivernel, Paris, Hatier, 2016, p. 128-129.

**Document 6.** Extrait du Manuel d'histoire, classe de Seconde, dirigé par Jean-Marc Vidal, Paris, Magnard, 2019, p. 30-31.

### **Programmes officiels d'enseignement**

Extraits : -classe de sixième

-classe de seconde

## Documents scientifiques

### Document 1. Décret en l'honneur d'un citoyen d'Eresos dévoué à la maison impériale (entre 4 et 14 apr. J.-C.)

[---] il a sacrifié pour la bonne santé [---] et a organisé un banquet pour les citoyens, les Romains et les étrangers. Sous la prytanie de Claudius Néron<sup>1</sup>, il a célébré des sacrifices pour la première fois aux *Nedameia* et aux *Sebasta* et il a organisé un banquet pour les citoyens, les Romains et les étrangers, et aux *Caesarea*, jours pour le salut de César Auguste il a fait don aux personnes citées ci-dessus d'un agneau, d'un vase de vin et de pain pour une valeur de trois mines à l'occasion de la fête et du banquet couché. Sous la prytanie de Gaius César, fils d'Auguste, prince de la jeunesse, il a sacrifié à nouveau pour les *Nedameia*<sup>2</sup> et *Sebasta*,<sup>3</sup> et il a organisé une collation pour les citoyens, les Romains et les étrangers. Sous la prytanie d'Apollonodotos, une proclamation ayant eu lieu à l'occasion du salut et de la victoire d'Auguste, il a sacrifié pour ces bonnes nouvelles à tous les dieux et déesses et il a étendu des boeufs pour le sacrifice en faveur des citoyens, des Romains et des étrangers et il a donné en outre pour la fête aux personnes citées ci-dessus un vase de vin et trois mines de pain ; il a consacré aussi une enceinte sacrée et un temple aux enfants d'Auguste, à ses frais, à l'endroit le plus visible de l'*agora* avec une inscription, voulant prouver sa reconnaissance et sa piété envers toute la maison impériale. Possédant un terrain privé dans le lieu le plus visible de la cité, il a aussi fait construire à cet endroit une enceinte sacrée et un temple et, après en avoir fait proposition au conseil, il l'a consacré à Livie *Augusta Pronoia*, épouse du dieu César Auguste. Il a également édifié dans le port de commerce un temple en l'honneur du dieu César Auguste de sorte qu'aucun lieu ne soit laissé à l'écart de son dévouement et de sa piété envers le dieu. Il a par ailleurs fait construire aussi un temple en l'honneur du dieu César Auguste [à Pergame ?] avec son épouse Ammion, fille d'Apollophanès, prenant ainsi à témoin non seulement la cité, mais encore le reste de la province de sa piété envers le dieu.

*Inscriptiones Graecae*, XII, *Suppl.*, 124. Traduction F. Hurlet

---

<sup>1</sup> Il s'agit de Tibère. L'honneur lui fut accordé avant 4 av. J.-C.

<sup>2</sup> Fête d'Eresos, instaurée avant la naissance du régime impérial et associée par la suite aux honneurs rendus au pouvoir romain.

<sup>3</sup> Nom donné à une fête à partir du surnom d'Auguste.

**Document 2. L'empereur Trajan célèbre un sacrifice (arc de Bénévent, 114 apr. J.-C.)**



**Document 3. Une inscription taurobolique et criobolique de Lyon (160 apr. J.-C.)**

**3. a. Restitution et traduction de l'inscription**

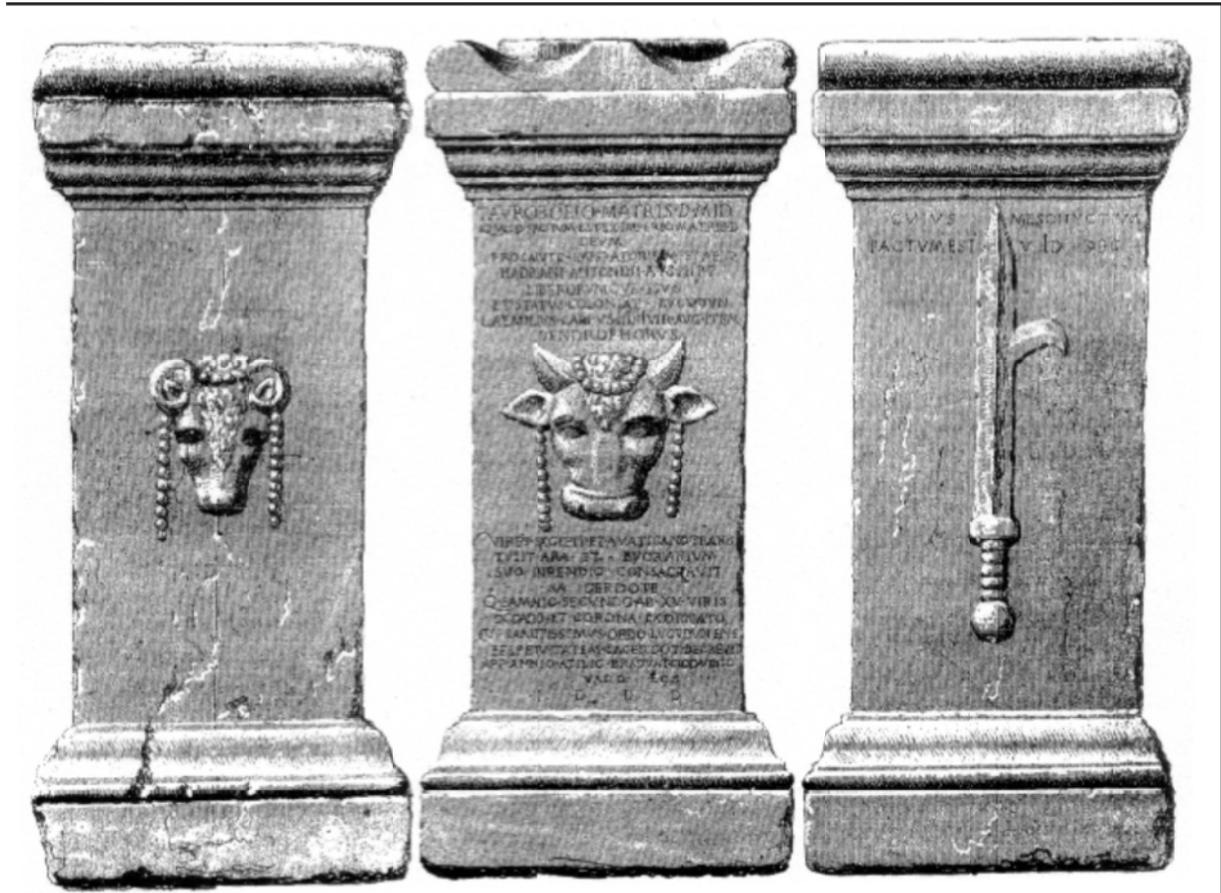
Taurobole de la grande Mère des dieux, de l'Ida, qui a été fait sur ordre de la mère des dieux, pour le salut de l'empereur César Titus Aelius Hadrianus Antoninus Auguste, pieux, Père de la Patrie et de ses enfants et la stabilité de la colonie de Lyon. *Lucius Aemilius Carpus*, sévir augustal, de même dendrophore, a recueilli les parties génitales et les a apportées du Vatican. Il a consacré l'autel et le bucrâne à ses frais. Sous la prêtrise de *Quintus Sammius Secundus*, décoré par les quindécemvirs du collier et de la couronne, à qui le sanctissime ordre lyonnais [curie] a décerné la prêtrise perpétuelle. Sous *Appius Annius Attilius Bradua* et *Titus Clodius Vibius Varus*, consuls<sup>4</sup>. Emplacement donné par décret des décurions. [ajout sur le côté droit de l'autel] Dont la cérémonie de minuit (*mesonyctium*) a été faite le cinq des Ides de décembre [9 décembre].

*Corpus Inscriptionum Latinarum*, XIII, 1751 (trad. S. Destephen).

---

<sup>4</sup> En 160 apr. J.-C.

3. b. Reproduction de trois des faces de l'autel taurobolique et criobolique sur lequel a été gravée l'inscription



D'après É. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, III. Lyonnaise – Première partie, Paris, 1935, p. 7, n° 1737. Ht. 1,40 m, larg. 0,45 m, ép. 0,50 m.

#### Document 4. Le chrétien Tertullien et le pouvoir romain

V. 1 Pour remonter à l'origine des lois de ce genre, il existait un vieux décret qui défendait qu'un dieu fût consacré par un *imperator*, s'il n'avait été agréé par le sénat. M. Aemilius l'a bien vu à propos de son dieu Alburnus. C'est encore un point qui est utile à notre cause : chez vous, c'est le bon plaisir de l'homme qui décide de la divinité. Si un dieu n'a pas plu à l'homme, il ne sera point dieu ; voilà que l'homme devra être propice au dieu ! 2 Donc Tibère, sous le règne de qui le nom chrétien a fait son entrée dans le monde, soumit au sénat les faits qu'on lui avait annoncés de Syrie-Palestine, faits qui avaient révélé là-bas la vérité de la divinité du Christ, et il manifesta son avis favorable. Le sénat, n'ayant pas lui-même vérifié ces faits, vota contre. César persista dans son sentiment et menaça de mort les accusateurs des chrétiens. 3 Consultez vos annales et vous y trouverez que Néron le premier sévit avec le glaive impérial contre notre secte, qui se levait précisément alors à Rome<sup>3</sup>. Qu'un tel prince ait pris l'initiative de nous condamner, c'est pour nous un titre de gloire. Car qui connaît Néron peut comprendre que ce qu'un Néron a condamné ne

peut être qu'un grand bien. 4 Un essai fut tenté par Domitien, ce demi-Néron par la cruauté, mais comme il lui restait quelque chose de l'homme, il renonça vite à son entreprise et ceux qu'il avait exilés furent même rappelés. Tels furent toujours nos persécuteurs, des hommes injustes, impies, infâmes : vous-mêmes avez coutume de les condamner et vous réhabilitez toujours ceux qu'ils ont condamnés. 5 Mais parmi tant de princes qui suivirent jusqu'à nos jours, de tous ceux qui s'entendaient aux choses divines et humaines, citez un seul qui ait fait la guerre aux chrétiens ! 6 Nous, au contraire, nous pouvons citer parmi eux un protecteur des chrétiens si l'on veut bien rechercher la lettre de Marc Aurèle, ce très sage empereur, où il atteste que la soif cruelle qui désolait l'armée de Germanie fut apaisée par une pluie accordée aux prières de soldats par hasard chrétiens. S'il n'a pas révoqué ouvertement l'édit de persécution, il en a ouvertement neutralisé les effets d'une autre manière, en menaçant même les accusateurs d'une peine, et d'une peine plus rigoureuse encore. 7 Que penser donc de ces lois que seuls exécutent contre nous des princes impies, injustes, infâmes, cruels, extravagants, insensés, que Trajan éluda en partie en défendant de rechercher les chrétiens, que ne fit jamais appliquer un Vespasien, bien qu'il fût le destructeur des Juifs, jamais un Hadrien, scrutateur de toutes les choses curieuses, jamais un Antonin le Pieux, jamais un Vérus ? 8 Et pourtant, il était assurément plus naturel que des scélérats fussent exterminés par les meilleurs princes, leurs ennemis naturels, que par leurs pareils.

Tertullien, *Apologétique*, V-VI. (Traduction J.-P. Waltzing)

## Documents et outils didactiques

**Document 6.** Extrait du Manuel d'histoire-géographie-EMC, classe de 6<sup>ème</sup>, dirigé par Martin Ivernel, Paris, Hatier, 2016, p. 128-129.



### 4 Octave Auguste divinisé

Camée (pierre fine sculptée en relief) en onyx de 23 cm de large, vers 20 après J.-C. Kunsthistorisches Museum, Vienne.  
Après sa mort, Auguste est mis au rang des dieux par un vote du Sénat. On lui rend désormais un culte comme aux autres dieux.

### 5 L'autorité d'Auguste

« Quand Auguste eut gagné les soldats par ses dons généreux, le peuple par l'abondance des vivres, tous par les douceurs du repos, on le vit s'élever insensiblement et attirer à lui l'autorité du Sénat, des magistrats et des lois. Nul ne lui résistait. On aimait mieux le présent et sa sécurité que le passé et ses périls. Un nouvel esprit avait partout remplacé l'ancien : chacun, renonçant à l'égalité, les yeux fixés sur le prince, attendait ses ordres. »

■ D'après Tacite, *Annales*, II<sup>e</sup> siècle après J.-C.

#### Vocabulaire

**Auguste** (du mot latin *augere*, « augmenter ») : titre honorifique décerné par le Sénat à Octave en 27 avant J.-C. qui lui donne un caractère sacré. Tous les empereurs le porteront.

**L'Empire romain** (du latin *imperium*, « pouvoir ») : avec un E majuscule, c'est le nom donné au nouveau régime politique fondé par Auguste en 27 avant J.-C. L'Empire succède à la République

#### ACTIVITÉS

- Doc. 1** | Quels sont les peuples vaincus par Octave ? Quel est le pouvoir évoqué par cette statue ?
- Doc. 2** | Quels sont les titres obtenus par Octave en 27 avant J.-C. ?
- Doc. 3** | Quelle magistrature républicaine lui permet d'être chef du gouvernement ? chef de la religion ?
- Doc. 5** | D'après ce texte, comment Octave a-t-il pu s'installer au pouvoir ? À quoi les Romains ont-ils dû renoncer ?
- Doc. 4** | **Je comprends un document**
  - Présentez l'objet (nature, date).
  - Décrivez Octave Auguste. Par quelles déesses est-il entouré ?
  - D'après l'image quels bienfaits Octave Auguste a-t-il apportés durant son règne ?
  - Qui reçoit-il et pourquoi ?
  - Conclusion : que veut montrer l'image ?

**Coup politique** Pour décrire Auguste, décrivez sa position, ses vêtements et ce qu'il tient.

## Point de passage et d'ouverture

# Auguste et la naissance de l'empire romain

### Comment Auguste organise-t-il un immense empire ?

Au 1<sup>er</sup> siècle av. J.-C., une guerre civile divise les Romains. Octave (63 av. J.-C.-14 ap. J.-C.), fils adoptif de Jules César, s'impose face à son rival Antoine. Le Sénat de Rome lui attribue, en 27 av. J.-C., le titre d'Auguste. Le « **siècle d'Auguste** » débute alors.



**1** Les symboles du pouvoir  
Statue d'Auguste, 1<sup>er</sup> siècle. Marbre, h : 2,04 m. Musée du Vatican, Rome.

- 1 Adlocutio, geste de l'empereur à son peuple
- 2 Cuirasse décorée des victoires d'Auguste
- 3 Divinité faisant référence aux dieux gréco-romains

**2** L'empire romain agrandi et unifié par Auguste

### 3 Auguste organise l'empire

«La beauté de Rome ne répandait pas à la majesté de l'empire et la ville se trouvait exposée aux inondations et aux incendies : Auguste l'embellit à tel point qu'il put se vanter à bon droit "de la laisser en marbre après l'avoir reçue en briques". [...]

Parmi les provinces, il se chargea lui-même des plus puissantes, qu'il n'aurait pas été commode ni prudent de faire gouverner par des magistrats annuels [...]. Certaines villes [...] que l'anarchie précipitait à la ruine, furent privées de leur liberté<sup>1</sup>; d'autres, que leurs dettes accablaient, furent secourus; [...] d'autres, qui faisaient valoir des services rendus au peuple romain, reçurent le droit de cité<sup>2</sup> ou celui des Latins<sup>3</sup>. [...]

Pour que l'on pût facilement et au plus vite lui annoncer et lui faire connaître ce qui se passait dans chaque province, il fit placer de distance en distance, sur les routes stratégiques, d'abord des jeunes gens à de faibles intervalles, puis des voitures.»

Suétone,  
Vie des douze Césars, vie d'Auguste, XXVIII, XLVII et XLIX, début du 1<sup>er</sup> siècle ap. J.-C.

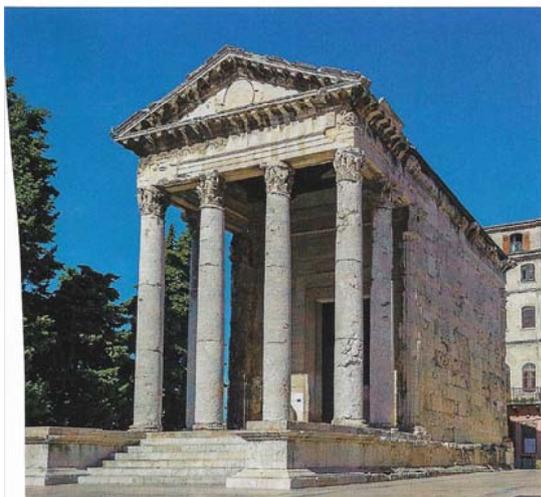
1. Cités dites « stipendiaires », soumises à un impôt.
2. Statut prestigieux qui donne accès à la citoyenneté romaine aux hommes libres. Voir p. 34.
3. Statut intermédiaire qui donne accès à la citoyenneté romaine aux seuls magistrats.



**4 ▶ La fondation d'une nouvelle dynastie**  
 Gemme d'Auguste, début du I<sup>er</sup> siècle ap. J.-C. (détail).  
 Pierre gravée, 19 × 23 cm. Kunsthistorisches Museum, Vienne.

**Schéma pour comprendre**

- 1 Auguste divinisé
- 2 Allégorie de Rome
- 3 Divinités
- 4 Probablement Tibère, fils adoptif d'Auguste, son successeur



**5 ▶ Le culte impérial dans les cités**  
 Temple d'Auguste, 14 av. J.-C., cité de Pula (Croatie actuelle).

**Notion**

**L'empire :** voir p. 17.

**Vocabulaire**

«**Siècle d'Auguste**» : chrononyme désignant le premier siècle de l'empire romain qui, sous l'impulsion de l'empereur Auguste, constitue un âge d'or de la civilisation romaine, marqué par une période de prospérité longue de deux siècles.

**Questions**

**REPÉRER**

1. Comment Auguste s'affirme-t-il avant tout comme un chef de guerre ? (**doc. 1 et 3**)

**ANALYSER**

2. Complétez ce tableau pour montrer comment Auguste organise l'empire. (**doc. 3**)

La capitale	Les provinces	Les cités

3. Quelles indications cette statue officielle nous donne-t-elle sur les pouvoirs de l'empereur ? (**doc. 1**)

4. Expliquez la présence de deux personnages réels, Auguste et Tibère, parmi des divinités. (**doc. 4**)

**ARGUMENTER EN HISTOIRE**

5. Construisez un organigramme pour montrer comment Auguste organise la soumission de l'empire à son autorité.

**Vers le bac**

6. Mettez en relation les **doc. 3 et 5** pour montrer les relations entre le gouvernement central (l'empereur) et les pouvoirs locaux (les cités).

## Programmes officiels d'enseignement

Extrait du programme de sixième (B.O.E.N spécial n°11 du 26 novembre 2015)  
Thème 3- L'empire romain dans le monde antique

Repères annuels de programmation	Démarches et contenus d'enseignement
<ul style="list-style-type: none"><li>- Conquêtes, paix romaine et romanisation.</li><li>- Des chrétiens dans l'empire.</li></ul>	<p>Lors de la première année du cycle 3 a été abordée la conquête de la Gaule par César. L'enchaînement des conquêtes aboutit à la constitution d'un vaste empire marqué par la diversité des sociétés et des cultures qui le composent. Son unité est assurée par le pouvoir impérial, la romanisation et le mythe prestigieux de l'<i>Urbs</i>.</p> <p>Le christianisme issu du judaïsme se développe dans le monde grec et romain. Quels sont les fondements de ce nouveau monothéisme qui se réclame de Jésus ? Quelles sont ses relations avec l'empire romain jusqu'à la mise en place d'un christianisme impérial ?</p>

Extraits des programmes, B.O. E.N spécial n°1 du 22 janvier 2019

Thème 1 : Le monde méditerranéen : empreintes de l'Antiquité et du Moyen Age (10h-12 heures)

Chapitre 1. La Méditerranée antique : les empreintes grecques et romaines

Objectifs du chapitre	<p>Ce chapitre vise à rappeler que l'Antiquité méditerranéenne est le creuset de l'Europe.</p> <p>On peut pour cela :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- montrer comment Rome développe un empire territorial immense où s'opère un brassage des différents héritages culturels et religieux méditerranéens.</li></ul>
Points de passage et d'ouverture	<ul style="list-style-type: none"><li>- Le principat d'Auguste et la naissance de l'empire romain.</li><li>- Constantin, empereur d'un empire qui se christianise et se réorganise territorialement.</li></ul>